

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2019.

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'association UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 20 Mai 2020.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes visées : Françoise BOUVIER, Jean-Jacques DAWIDOWICZ

Entreprise visée : Union régionale sportive Léo Lagrange IDF

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de personnel (Reinald Fleury)

Période d'application : Du 01 octobre au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 9 365,96 € en produits

Deuxième convention

Personnes visées : Géraldine DENAT, Chantal LAMY

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange PACA

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de personnel (Laurent Taranto)

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 44 169 € en produits

Troisième convention

Personnes visées : Géraldine DENAT, Chantal LAMY

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange PACA

Nature et objet de la convention : Convention Cadre « PTA »

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 6 910,20 € en charges, 3 000 € en produits

Quatrième convention

Personnes visées : Françoise BOUVIER, Jean-Jacques DAWIDOWICZ

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange IDF

Nature et objet de la convention : Convention Cadre « PTA »

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 2 160,60 € en charges, 1 000 € en produits

Cinquième convention

Personnes visées : Adrien ARJONA, Vincent BLANCHET, Hervé CRAUSTE

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange AURA

Nature et objet de la convention : Convention Cadre « PTA »

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 24 039,90 € en charges, 7 500 € en produits

Sixième convention

Personnes visées : Janick DEPRINCE

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange HDF

Nature et objet de la convention : Convention Cadre « PTA »

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 16 308 € en charges, 6 500 € en produits

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes visées : Françoise BOUVIER, Jean-Jacques DAWIDOWICZ

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange IDF

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de personnel (Delphine Desgré)

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 24 464,96 € en produits

Deuxième convention

Personnes visées : Françoise BOUVIER, Jean-Jacques DAWIDOWICZ

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange IDF

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de personnel (Dawari Horsfall)

Période d'application : Du 01 janvier au 31 décembre 2019

Montant H.T de l'incidence : 13 579,67 € en produits

Troisième convention

Personnes visées : Françoise BOUVIER, Jean-Jacques DAWIDOWICZ

Entité visée : Union régionale sportive Léo Lagrange IDF

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de personnel (Lucas Estassy)

Période d'application : Du 01 octobre au 14 juin 2019

Montant H.T de l'incidence : 20 652,89 € en produits

Fait à Aix-en-Provence, le 20 Mai 2020.



**ACN AUDIT,
Alain CERAULO**

Commissaire aux Comptes associé

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Bilan actif association

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	4 802	4 802		
Autres immo. corpo.	15 613	11 645	3 968	1 547
Immo. en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	320		320	320
Prêts				
Autres immo. financières				300
ACTIF IMMOBILISE	20 735	16 447	4 288	2 167
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.	9 248	9 248		2 887
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	485		485	664
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	259 986	1 882	258 104	201 482
Autres créances	112 954		112 954	46 185
DIVERS (3)				
V.M.P.				
Disponibilités	373 181		373 181	105 261
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	18 315		18 315	
ACTIF CIRCULANT	774 170	11 130	763 039	357 315
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL				
	794 905	27 577	767 328	359 482
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser			Dons nat. restant vendre	
accepté par organe compétent	Autor.Orga. Tut.			
(1) Dont droit au bail	(2) dont -1 an		(3) dont +1an	
Clause réserve prlmmo.	Stock		Créances	

Bilan passif association

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Asso. ss. droits reprise	15 245	15 245
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.		
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	78 997	78 997
Report à nouveau	40 187	22 582
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 488	17 605
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	145 917	134 429
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	23 013	19 364
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	204 372	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 965	78 300
Dettes fiscales et sociales	50 161	51 097
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	49 136	2 005
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	219 764	74 287
DETTES	621 411	225 053
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	767 328	359 482
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat association

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	337 259		337 259	303 216
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	337 259		337 259	303 216
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			362 524	303 512
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			4 078	14 910
Collectes				
Cotisations			52 786	56 587
Autres produits			3	15
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			756 649	678 240
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				6 330
Autres achats et charges externes (2)			345 896	244 102
Impôts, taxes et versements assimilés			4 755	4 318
Salaires et traitements			260 499	255 178
Charges sociales			104 838	112 740
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 000	1 575
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			2 887	796
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			3 649	2 303
Autres charges			20 983	33 296
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			745 507	660 639
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 142	17 601
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				4
Autres intérêts et produits assimilés (4)			6	
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			6	4
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			6	4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			11 148	17 605

Compte de résultat (suite) association

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	339	
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	339	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	339	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	756 995	678 244
TOTAL DES CHARGES	745 507	660 639
EXCEDENT OU DEFICIT	11 488	17 605
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	233 799	214 890
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	233 799	214 890

Annexes

Annexes au bilan et au compte de résultat

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2019 sont :

Total du bilan : 767 328 €
Total des charges : 745 507 €
Total des produits : 756 995 €
Variation des fonds dédiés :

Résultat de l'exercice : 11 488 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 24/04/2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect selon le règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur.
- Les apports sans ou avec droit de reprise.
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation.
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public.
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation.
- La comptabilisation des ressources en nature.
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	
- Unité centrale, Micro informatique	4 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectés à des biens renouvelables.

Dans les autres cas, elles sont inscrites directement en fonds de dotation dans le plan



d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Elle est conforme à ma recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salaires a représenté pour l'exercice, un montant de 100 304 € bruts, avantages en nature inclus.

Faits marquants de l'exercice

Evénements post clôture :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement...) auront un impact significatif sur l'activité 2020.

Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières. La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.

A la date d'arrêt des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Structuration fédérale :

Nouvelle organisation des relations entre l'Union nationale sportive Léo Lagrange et ses organes déconcentrés à l'échelon régional (les Union régionales sportives Léo Lagrange), avec la mise en place d'un conventionnement visant à la fois à mieux déployer le projet fédéral et à accompagner les Unions régionales dans leur structuration et leur développement.

Mise en place d'un système de labellisation des programmes fédéraux, ayant pour conséquence la vente aux porteurs locaux de droits fédéraux, rattachés à chacun des programmes fédéraux prioritaires.

Projets :

L'Union nationale sportive Léo Lagrange a été désignée organisateur des Championnats du monde de monocycle 2020. Ils devaient se dérouler en juillet 2020 à Grenoble mais suite à la crise sanitaire actuelle, cet événement est reporté en juillet 2021. Cette organisation représente un budget de plus de 350 000€, qui sera engagé sur 2019, 2020 et 2021. La conclusion de l'action étant en 2021, les écritures afférentes seront constatées sur l'exercice 2021.

L'Union nationale sportive Léo Lagrange a été lauréate d'un appel à projet pour la mise en place d'un programme de remobilisation des jeunes NEET, qui sera mis en place en région PACA. Ce projet bénéficiera sur 3 exercices (2019, 2020 et 2021) de financements européens (FSE 40900€ et IEJ 40900€) et de financements nationaux (PIC 122700€), pour un budget global de 366000€.

Emploi :

Départ et remplacement du coordinateur socio sportif en établissements pénitentiaires sur le département des Yvelines.

Départ du CTF Occitanie

Maintien du poste CIFRE malgré la fin de la CIFRE

Evénements post clôture :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la

lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement...) auront un impact significatif sur l'activité 2020.

Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières. La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.

A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
			Dont composants
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 802		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 192		4 421
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 994		4 421
Autres titres immobilisés	320		
Prêts et autres immobilisations financières	300		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	620		
TOTAL GENERAL	16 614		4 421

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Installations techn., matériel et outillages ind.			4 802	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 613	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			20 415	
Autres titres immobilisés			320	
Prêts et autres immobilisations financières		300		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		300	320	
TOTAL GENERAL		300	20 735	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 802			4 802
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 645	2 000		11 645
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 447	2 000		16 447
TOTAL GENERAL	14 447	2 000		16 447

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	19 364	3 649		23 013
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	19 364	3 649		23 013
Dépréciations stocks et en cours	9 248		9 248	
Dépréciations comptes clients	1 882			1 882
DEPRECIATIONS	11 130		9 248	1 882
TOTAL GENERAL	30 494	3 649	9 248	24 895
Dotations et reprises d'exploitation		3 649	9 248	

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	1 882	1 882	
Autres créances clients	258 314	258 314	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 401	2 401	
Etat, autres collectivités : créances diverses	112 341	112 341	
Débiteurs divers	6 594	6 594	
Charges constatées d'avance	18 315	18 315	
TOTAL GENERAL	399 847	399 847	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	559	559		
Fournisseurs et comptes rattachés	80 946	80 946		
Personnel et comptes rattachés	25 483	25 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 370	21 370		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	5 708	5 708		
Autres dettes	49 346	49 346		
Produits constatés d'avance	219 764	219 764		
TOTAL GENERAL	403 176	403 176		

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
15	12	3
TOTAL	12	3

Membre de l'unité économique et sociale

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP MIDI-PYRENEES
- l'Institut de formation INFORIM
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE

Charges et produits constatés d'avance

UNSL - UNION NATIONALE SPORTIVE
150 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

Edité le 19/05/2020
Par kongprachanh SIRIMANOTHAM

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION			
Charges constatée d'Eavan.	18315,00		18315,00
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	18315,00		18315,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18315,00		18315,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
PROD CONST D AVANCE	-219764,00	-74287,02	-145476,98
TOTAL	-219764,00	-74287,02	-145476,98
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-219764,00	-74287,02	-145476,98

Produits à recevoir

UNSL - UNION NATIONALE SPORTIVE
150 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

Edité le 19/05/2020
Par kongprachanh SIRIMANOTHAM

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
Prod.à recevoir.		18 834,46	-18 834,46
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		18 834,46	-18 834,46

Charges à payer

UNSL - UNION NATIONALE SPORTIVE
150 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS

Edité le 19/05/2020
Par kongprachanh SIRIMANOTHAM

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER			
Frs achats biens ou	25 362,84	20 518,08	4 844,76
Dettes provis./congs pa.	24 752,23	25 181,74	-429,51
Charges soc./congs à pa.	9 220,21	9 419,07	-198,86
Charges fiscales/congs .	445,54	458,31	-12,77
TOTAL CHARGES A PAYER	59 780,82	55 577,20	4 203,62